

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DES SENEGALAIS DE **L'EXTERIEUR**

CENTRE NATIONAL D'ACTION ANTIMINES AU SENEGAL

REQUETE DE FINANCEMENT

ENQUETES ET DEMINAGE DANS LE DEPARTEMENT DE GOUDOMP

(REGIONS DE SEDHIOU et ZIGUINCHOR)

Secteur d'intervention : Action antimines

Montant Sollicité: 1 600 493 USD / 1219 968 Euro soit 800 246 628 FCFA

Objectifs: - déminer 299 871.45 m²

- procéder à l'enquête non technique de 118 localités

Agence d'exécution: Centre National d'Action Antimines au Sénégal (CNAMS)

<u>Bénéficiaires</u>: Populations des régions de Sédhiou et Ziguinchor vivant dans les zones affectées par les mines; Acteurs et partenaires au développement; CNAMS

Durée : 25 mois

Localisation: Départements de Goudomp, Bignona et Ziguinchor

1. Contexte et Justification

Le conflit armé qui prévaut depuis une trentaine d'années dans la partie sud de notre pays est marqué par l'utilisation de mines antipersonnel et restes explosifs de guerre (REG) qui a eu pour conséquence la pollution de nombreuses zones des régions administratives de Ziguinchor, Kolda et Sédhiou. Ainsi, des milliers de civils ont été déplacés, des villages détruits et ou abandonnés. L'accès aux points d'eau, pâturages, forêts, pistes, infrastructures et services sociaux de base a également été entravé.

Cette situation, entrave le relèvement socio-économique de la région, freine la mise en œuvre optimale de projets de développement et aggrave l'insécurité alimentaire d'une région de près de 1,3 millions d'habitants. Elle fragilise aussi les efforts de consolidation de la paix.

Pour y faire face, l'État du Sénégal, avec l'appui de ses partenaires, a mis en place le Programme de Relance des Activités Economiques et Sociales en Casamance (PRAESC) dont la réalisation efficiente passe par la conduite d'un programme de déminage humanitaire.

A cet effet, il a lancé un appel à la communauté internationale pour obtenir les financements nécessaires à la réalisation de ce programme de relance qui requiert la disponibilité de terres arables.

Or, la plupart des zones susceptibles d'accueillir des projets de développement seraient affectées par la présence des mines.

La Stratégie nationale élaborée à cet effet (2016-2021) vise à débarrasser les populations du Sénégal et surtout celles de la Casamance de l'impact des mines à l'horizon 2021.

Les zones contaminées sont localisées dans les régions de Sédhiou (département de Goudomp) et Ziguinchor (départements de Bignona, Oussouye et Ziguinchor). **37** zones confirmées d'une surface de **491.086,374 m2** ont été identifiées ainsi que **09** zones supplémentaires dont la surface n'est pas encore connue.

Par conséquent, il sied de procéder à la dépollution des zones dangereuses identifiées, afin de favoriser la reprise de la vie économique dans les espaces concernés et de permettre le retour en toute sécurité des populations déplacées.

En outre, lors du dialogue entre parties prenantes de l'Action Antimines, la résolution de procéder au déminage de l'Est vers l'Ouest a été prise. Ainsi, les 16 localités du département de Goudomp, devraient faire l'objet d'un nettoyage et ainsi que l'ampleur de la contamination doit être connue.

Il sera alors possible d'envisager une remise à disposition des terres aux populations qui pourront les exploiter, en toute sécurité, et participer ainsi au développement de leur terroir.

Pour ce faire, un nouvel accompagnement des partenaires contribuerait à l'accélération du rythme des opérations, pour l'atteinte de l'objectif d'un Sénégal sans mines.

2. Objectifs

2.1. Objectifs généraux

- Contribuer à la relance des activités économiques et sociales en Casamance ;
- Contribuer au renforcement de la sécurité humaine en Casamance ;

2.2. Objectifs spécifiques

- Conduire des opérations de déminage dans **16** Zones du département de Goudomp;
- ▶ Conduire des enquêtes non techniques dans 118 localités des départements de Bignona, Ziguinchor et Oussouye ainsi que dans 09 ZSD dans les départements de Goudomp et Bignona pour préciser leur contour.

3. Activités

Les activités consisteront à :

- Effectuer des enquêtes non techniques ;
- Effectuer des opérations de dépollution ;
- Procéder à la restitution des terres nettoyées aux communautés.

Ces activités seront accompagnées de liaison communautaire dans le but de recueillir plus d'informations sur la contamination, informer les populations sur les opérations de déminage et s'assurer que leurs préoccupations sont prises en compte.

4. Résultats attendus

- L'ampleur de la contamination est connue ;
- Les zones dangereuses identifiées sont dépolluées ;
- Les terres sont restituées aux communautés.
- Les activités sont menées par les populations en toute sécurité;
- Les terres et infrastructures abandonnées sont réutilisées:
- Un environnement plus favorable à la relance des activités socio-économiques est créé.

5. Bénéficiaires

- Populations des départements de Bignona, Ziguinchor, Oussouye et Goudomp vivant dans les zones affectées par les mines et /ou déplacées;
- Acteurs et partenaires au développement ;
- Centre national d'Action Antimines au Sénégal.

6. Stratégie de mise en œuvre

6.1. Exécution opérationnelle

- Les enquêtes et la dépollution des zones dangereuses définies seront confiées à **Humanité& Inclusion** (**HI**) pour le moment seul opérateur présent et accrédité au Sénégal.
- Toutefois, l'arrivée d'un nouvel opérateur étant attendu (MAG), cela entrainerait l'organisation d'un appel d'offre.
- La mise en œuvre sera divisée en jalons qui coïncideront à l'atteinte d'objectifs en termes de superficies pour justifier les versements appropriés et préalablement définis.

6.2. Suivi-évaluation

Le suivi se fera à deux niveaux :

6.2.1. L'assurance et le contrôle qualité assurés par le Centre National d'Action Antimines au Sénégal conformément aux Normes sénégalaises d'action antimines (NOSAM).

Ces missions généreront des rapports qui seront transmis au partenaire bailleur.

6.2.2. L'évaluation externe sera confiée à un cabinet choisi par le bailleur.

7. BUDGET

Le budget a été élaboré sur la base du fonctionnement mensuel d'une équipe intégrée comprenant une machine et des démineurs manuels.

Désignation	Total XOF	Total EURO
Enquêtes non techniques	18 468 000	28 154
Enquêtes techniques et Déminage	749 678 628	1 142 878
Assurance et Contrôle de qualité	23 400 000	35 673
Restitution	5 200 000	7 927
Évaluation	3 500 000	5 336
TOTAL BUDGET	800 246 628	1 219 968

Chronogramme

Activités	^{eme} tri 2020	3 ^{ème} trim. 2020		4 ^{ème} trim. 2020		1 ^{er} trim. 2021		2 ^{ème} trim. 2021			3 ^{ème} trim. 2021			4 ^{ème} trim. 2021			^{1er} trim. 2022					
Déminage																						
AC/Q																						
Restitution																						
Évaluation																						

AC/Q = Assurance Contrôle Qualité



MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR

CENTRE NATIONAL **D'ACTION ANTIMINES AU SENEGAL**

REQUETE DE FINANCEMENT

ACQUISITION DE LA MACHINE DIGGER POUR LE DEMINAGE

Secteur d'intervention: Action antimines

Montant Sollicité : 500 000 Euro

Objectifs: déminer toutes les superficies accessibles

Agence d'exécution : Centre National d'Action Antimines au Sénégal (CNAMS)

<u>Bénéficiaires</u>: Populations des régions de Sédhiou et Ziguinchor vivant dans les zones affectées par les mines; Acteurs et partenaires au développement; CNAMS

<u>Durée</u>: Elle est prévue pour accompagner la 3^{ème} prolongation (2021-2026)

1. Contexte et Justification

Le Sénégal a bénéficié du concours de l'Union Européenne dans le déminage en lui allouant une enveloppe complémentaire d'environ 300 000 EURO pour l'acquisition de la DIGGER D3 en 2010.

La DIGGER D3 a eu une durée de vie de cinq (05) ans et n'est plus aussi performante qu'avant d'autant plus que ses coûts de maintenance et de réparation sont élevés.

Il faudrait impérativement la changer pour une bonne performance si on envisage une remise à disposition rapide des terres aux populations qui pourront les exploiter, en toute sécurité, et participer ainsi au développement de leur terroir.

En outre, avec la présence des mines de type PRBM 35 allumeur M5 qui sont indétectables avec les outils standards à disposition, l'utilisation d'une machine de déminage améliorera sensiblement la sécurité des opérateurs.

Pour ce faire, un accompagnement de partenaires, dans cette acquisition, contribuerait à l'accélération du rythme des opérations, pour l'atteinte de l'objectif d'un Sénégal sans mines.

2. Objectifs

2.1. Objectifs généraux

- Contribuer à la relance des activités économiques et sociales en Casamance ;
- Contribuer au renforcement de la sécurité humaine en Casamance ;

2.2. Objectifs spécifiques

- Accroître le rythme de déminage ;
- Maximiser le niveau de sécurité des démineurs sur le terrain.

3. Activités

Les activités consisteront à :

- Lancer un appel d'offre pour l'acquisition d'une machine ;
- Sélectionner le fournisseur ;
- Effectuer les formalités d'acquisition.

Ces activités se feront suivant les normes de passation de marché.

4. Résultats attendus

- Un rythme soutenu des activités est notée;
- les superficies à déminer sont rapidement couvertes ;
- niveau de sécurité élevé pour les démineurs.

5. Bénéficiaires

- Opérateurs de déminage ;
- Centre national d'Action Antimines au Sénégal.

6. Stratégie de mise en œuvre

6.1. Exécution opérationnelle

La machine sera confiée à l'opérateur sur le terrain **Handicap International** (**HI**) pour le moment seul opérateur.

6.2. Prise en main (formation)

La prise en charge de la formation sera incluse dans les coûts d'acquisition et sera assurée par le fournisseur de la machine en mettant à disposition les techniciens et la documentation y relative.

6.3 Entretien et réparation

Pendant la durée de la garantie, l'entretien et les réparations seront supportés par le fournisseur de la machine

7. BUDGET

Le budget estimé à **500 000 EURO**, sera arrêté en fonction de la facture proforma du fournisseur.

Il est important que le coût inclue la formation pour la prise en main de l'outil, la mise à disposition de pièces de rechange d'accompagnement et les premiers entretiens durant la période de guarantie.